

Compte rendu

CVS du Lundi 13 mai 2024

Mme Champenois : représentante des familles, présidente de séance

Mme Solignac, nièce de Madame Bousseau

Mme Thominiaux : résidente

Mme Lemoine : résidente

Mme Besson : résidente

Madame François et Sœur Piou : membre du CA de l'association gestionnaire

M. Pavageau représentant du CDMCA de Loire Atlantique

Invités :

M. Gétin : directeur

M. Viaud : président du CA de l'association gestionnaire

Excusées :

Sœur Prodhomme : résidente

Mesdames Neau, NGoie et Tshowa : membres du personnel

1- Trombinoscope

Le trombinoscope des membres du Conseil de vie sociale sera affiché sur le panneau dédié au CVS à l'accueil.

2- Présentation du système d'interphonie

Le soignant peut appeler à distance

L'interphonie : prévenir les situations en urgence

Dialogue possible entre le soignant et le résident

Les cas de chute par exemple

Point avec les soignants

Mise en place depuis début mars 2024

3- Procédure de déclaration des évènements indésirables et des plaintes/réclamations

- Cas de dysfonctionnement

Les formulaires sont sur les présentoirs

Nous sommes accompagnés par SOCOTEC

Procédure obligatoire

Lorsque c'est grave ; lors d'un incendie par exemple, on prévient l'ARS.

Cela peut-être des cas de violences, de comportements.

Lors d'une chute, on déclare automatiquement

Cela peut parfois concerner un accident du travail.

Décrire les faits,

Conséquences constatées,

Qualifier le degré de gravité.

C'est le personnel qui le remplit.

On compile pour arriver à voir un diagramme.

Cela a démarré en octobre 2024.

- Procédure de déclaration et traitements des évènements indésirables.

Cela demande beaucoup de temps de formation du personnel

Le CVS doit être informé de cette procédure.

On traite tous les trimestres

91 déclarations indésirables entre octobre 2023 et décembre 2023.

La question : c'est le retour d'expérience

Prise en charge du résident

Défaut de soins / abandon

Dans le rapport d'activité, le CA est au courant.

4- Résultats de l'enquête de satisfaction

Après des résidents : logiciel de qualité.

21 résidents ont répondu sur 80 via un entretien avec ces derniers.

L'enquête a été réalisée par des volontaires en service civique.

Regarder la page 35

Lister les points forts de l'Ehpad ; les conserver

Lister les 3 points d'amélioration.

L'intérêt de faire tous les 2 ans

Points négatifs : la restauration le soir.

Ce questionnaire répond au cahier des charges par l'ARS.

Après des familles : 11 familles ont répondu et 90 % disent OUI

3 points forts de l'établissement

Les points faibles

Après du personnel : quelques fois c'est la prise de tête.

5- Loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie

L'arrêté n'est pas sorti, la loi n'est donc pas applicable.

Quelle est la catégorie d'animal autorisé ?

Le CVS aura à se prononcer au sujet des animaux présents dans les Ehpad

Animation : médiatrice animale

Encourager la présence de l'animal

Association Saint-Famille de Grillaud

16 rue Chéneau

44107 NANTES CEDEX 4

Prochaine réunion du CVS :

Mercredi 25 septembre 2024 à 14h15

Rencontre préparatoire (résidents et familles) : mercredi 11
septembre à 14h15

Véronique Champenois
Présidente du CVS